

Rapport du jury
Concours d'Infirmier Education Nationale
Session 2021

En 2021 l'académie d'Aix Marseille participe à la session du concours d'infirmier Education Nationale. 9 postes sont ouverts sur liste principale. 185 candidats sont inscrits, 155 dossiers ont été retenus, 100 sont présents aux épreuves **écrites**, 28 sont admissibles.

L'épreuve écrite.

Elle consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier dans le cadre des missions que doivent remplir les infirmiers de l'Education Nationale.

Cette épreuve de 3 heures est affectée d'un coefficient 1.

Un grand nombre de candidats s'est déplacé pour composer :

- Sur 155 inscrits, 100 candidats étaient présents (64,51%) et ce malgré la crise sanitaire
- 28 candidats sont admissibles
- 9 candidats sont admis en liste Principale et 9 en liste complémentaire

Afin de pouvoir être admissible et passer l'oral, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 15,25/20.

Afin de pouvoir être admis sur liste principale, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 17,66/20.

Afin de pouvoir être admis sur liste complémentaire, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 16,2/20.

Sur 100 candidats, 1 copie a été écartée pour rupture d'anonymat, 31 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 50 candidats ont obtenu une note comprise entre 10/20 et 15/20 et 19 candidats n'ont pu obtenir la moyenne.

Ainsi, 18 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 16,2/20 ont été retenus sur LS et LP.

Rappel : une note en deçà de 7.99/20 est éliminatoire, ce qui a été le cas de 8 candidats.

Les six correcteurs de l'épreuve écrite ont été attentifs au fait que les candidats aient respecté les points suivants :

- Lecture attentive du sujet pour ne pas se perdre dans du hors sujet.
- Nécessité d'aller à l'essentiel, avoir une démarche analytique et structurée pour répondre aux questions, bien structurer sa copie.
- Ne négliger ni la présentation, ni l'écriture et soigner la qualité de rédaction dans les réponses, éviter le « verbiage ».

Cette année de nombreuses copies présentaient de trop nombreuses fautes d'orthographe voire de syntaxe.

Le jury a apprécié les copies claires et synthétiques et au contraire écarté les dissertations avec étalage de connaissances qui n'avaient pas toujours de rapport avec la question.

- Le jury a regretté que les candidats aient peu souligné les liens indispensables avec les enseignants, assistants sociaux voire médecins de l'Education Nationale dans la prise en charge individuelle des élèves et les actions de prévention collectives.
- Bien connaître les dispositifs de l'Education Nationale en lien avec les missions des infirmiers sans faire de confusion entre le premier et le second degré. Toutes les actions exposées doivent l'être dans le contexte de l'Education Nationale. En particulier, si le recours au médecin scolaire peut être utile, il ne peut être systématique ne serait-ce que par l'éloignement physique entre ces deux personnels. En effet, il est attendu beaucoup d'autonomie de la part de l'infirmier scolaire. Cette autonomie n'exclue pas le recours au SAMU à chaque fois que c'est nécessaire.

Si tous les textes officiels ne peuvent pas être connus, il est attendu que les textes essentiels soient connus :

- le protocole harcèlement de l'Education Nationale
- le fonctionnement et la composition d'un CESC
- les différences entre cellule de crise et cellule d'écoute et de soutien.

Le jury a relevé des copies de grande qualité alliant maîtrise de la forme et du fond. Il a cependant regretté que certains candidats ne se soient pas suffisamment préparés pour cette épreuve écrite.

Le jury ne saurait à nouveau que vivement conseiller aux candidats de faire l'effort de rencontrer des infirmiers en poste pour mieux comprendre le rôle de l'infirmier de l'Education Nationale.

L'épreuve orale d'admission

Elle consiste en un entretien de 30 minutes affecté d'un coefficient 2 qui fait suite à un exposé oral de 10 minutes, exposé au cours duquel le candidat est invité à présenter sa formation, son expérience professionnelle et son projet professionnel.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du postulant ainsi que ses connaissances professionnelles (extrait de l'Arrêté du 23 octobre 2012). Il est conseillé aux candidats de soigner la lisibilité de leur CV.

Le jury a été particulièrement attentif au fait que les candidats aient bien préparé leur exposé, qu'ils en aient fait une présentation personnalisée, qu'ils aient fait le lien entre leur cursus professionnel et leur projet d'infirmier de l'Education Nationale (IDE) en mettant en évidence la façon dont l'expérience acquise pourrait être réinvestie dans leurs futures missions d'IDE, voire qu'ils aient rencontré des infirmiers Education Nationale en poste afin d'argumenter et illustrer leurs motivations, qu'ils aient perçus la réalité du métier.

Il est aussi essentiel que les candidats aient une connaissance précise des missions des infirmiers de l'Education Nationale et des dispositifs en lien avec la santé qui sont mis en place en relation avec leur future fonction (protection de l'enfance, PAI, handicap...).

Une bonne connaissance des différents personnels de l'Education Nationale travaillant au quotidien avec eux est également attendue.

Il a été logiquement demandé aux candidats de bien appréhender les différentes facettes du métier (soin, écoute/relation d'aide, éducation à la santé ...) ; de la même façon qu'à l'écrit, le jury a été sensible au fait que les candidats puissent mettre en avant leurs capacités à travailler en équipe, avec les partenaires de l'Education nationale et bien sûr les parents d'élèves.

Le jury attendait également des candidats qu'ils soient capables de développer une analyse critique des situations sans être dans le jugement et qu'ils soient bienveillants.

Il convient de souligner que l'ensemble des candidats présents à l'oral présentaient de réelles qualités. Encore une fois, le jury a apprécié que les candidats se soient préparés avec sérieux, qu'ils n'aient pas hésité à prendre l'attache de personnels infirmiers de l'Education Nationale, qu'ils aient une réelle connaissance du système éducatif et particulièrement du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Le jury attendait enfin de l'authenticité de la part des candidats, dans la présentation de leur parcours notamment. Il leur a été demandé de porter une attention particulière sur l'expression de leurs motivations personnelles pour cette carrière.

A. RISI,
Président du jury